

Commission Fédérale des Arbitres

- Direction Technique de l'Arbitrage -

Examen Fédéral 2017 - 2018

Questionnaire Vidéo

Candidats Arbitres Assistants Fédéraux 3

Les consignes pour la rédaction de la 1^{ère} partie de la réponse sont identiques à la rédaction d'un questionnaire technique.

Pour la seconde partie, le candidat veillera à rédiger les réponses dans un français correct. Trois actions de match sont proposées.

- ✓ Les candidats peuvent utiliser les abréviations définies dans le préambule de la 3^{ème} partie du Guide des Lois du Jeu, sous réserve qu'elles ne prêtent à aucune équivoque, à savoir :
 - SRA, HJ, SDB, SRP Loi 8, SRP Loi 13, SDR, SDB, RT, CPB, BAT, CFI, CFD, PY, AVT, CAS, EXC, RCC.
- ✓ Toute absence de la mention "Rapport", lorsqu'elle est exigée, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- ✓ Toute absence ou erreur de motif disciplinaire, devant être mentionné lors d'un avertissement ou d'une exclusion, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- ✓ Notation :
 - Partie technique, disciplinaire : 4 points.
 - Partie argumentation, gestion personnelle : 6 points.

Action n° 1

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Long ballon en profondeur de l'équipe rouge, un attaquant rouge récupère le ballon et marque le but. Décisions ?

But accordé, coup d'envoi pour l'équipe blanche.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier votre réponse, développer en prenant en compte le fait qu'un défenseur central de l'équipe blanche lève les bras pour protester.

Sur le ballon donné en avant, on voit clairement 2 attaquants en position de hors-jeu par rapport à la ligne de hors-jeu tracée. L'attaquant qui part au but, lui, n'est pas hors-jeu.

Un des deux joueurs est situé près de la ligne de touche à l'opposé de l'action. Il ne peut en aucun cas être sanctionné pour avoir interféré dans l'action.

Le second joueur, lui, se situe à proximité de l'action et plus précisément entre les deux défenseurs qui essaient de rattraper l'attaquant. Il est très important, alors, de percevoir s'il y a une interférence, par exemple, une modification de la course d'un des deux défenseurs, modification de course entraînant une impossibilité de revenir sur le joueur rouge en pointe alors que cela était envisageable. Sur l'action proposée, on peut voir qu'il n'en est rien, les trajectoires des défenseurs sont clairement sur une autre ligne que celle du joueur de l'équipe rouge qui prend, de plus, la précaution de ne pas modifier son attitude. Il ne s'intéresse pas au jeu, il se désintéresse du ballon. Sa position de hors-jeu ne doit en pas être sanctionnée.

L'arbitre doit surtout attendre et voir le comportement de cet attaquant et agir en fonction.

Action n° 2

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Débordement sur la droite de l'équipe rouge, le centre va de l'autre côté de la surface de réparation. Tir par l'équipe rouge. Le gardien repousse. Décisions ?

Arrêt du jeu, coup franc indirect pour l'équipe blanche à l'endroit où l'attaquant rouge situé devant le gardien de but joue le ballon.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier la décision, analyser le contexte.

Au moment du tir venu de l'angle gauche de la surface de réparation par un attaquant de l'équipe rouge, le joueur n°9 rouge est en position de hors-jeu.

La situation de ce joueur n'est qu'une position de hors-jeu non sanctionnable sur le tir de son coéquipier puisqu'à aucun moment il n'empêche un défenseur d'intervenir, ni au gardien de se saisir du ballon en entravant sa vue de la trajectoire de la balle.

Par contre, le ballon est repoussé par le gardien, le joueur n°9 tombe alors sous le coup de la loi 11 qui dit qu'il a tiré un avantage de sa position initiale de hors-jeu, en jouant le ballon qui a été repoussé par un adversaire. C'est à ce moment-là qu'il doit être sanctionné de hors-jeu.

Sur l'action, l'arbitre assistant n'est pas intervenu car il n'a pas pris la photo au bon moment sur l'action initiale et de la position de hors-jeu de l'attaquant.

Action n° 3

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

On joue les arrêts de jeu. L'équipe verte est menée 0-1. Un attaquant vert se retrouve au sol dans la surface de réparation adverse. La décision est donnée par l'arbitre assistant. Cette décision est-elle correcte ?

Non, pas de faute. Laisser jouer.

Partie argumentation, gestion personnelle

Comment auriez-vous géré la communication avec l'arbitre central dans un tel cas de figure ? Expliquez-vous.

L'arbitre, bien que situé à proximité de l'action, ne possède pas beaucoup d'angle pour apprécier une faute commise dans la ligne de course des deux joueurs. Il n'en reste pas moins que le contact entre le défenseur qui poursuit l'attaquant et ce dernier est mineur. L'arbitre assistant doit se manifester, d'une façon générale, dans des cas de figure où les choses sont très nettes et cela est d'autant plus vrai dans des arrêts de jeu avec un tel score. Il doit donc avoir analysé le contexte afin de maîtriser sa communication.

L'arbitre assistant n'aurait jamais dû intervenir car l'arbitre voyant l'attaquant s'enfoncer dans la surface de réparation est déjà en situation de vigilance maximale. La moindre intervention de l'assistant va provoquer la prise de décision surtout lorsqu'il s'agit d'un arbitre jeune et moins expérimenté que certains de ses collègues. Une intervention avec le drapeau, dans ce contexte, entre dans le domaine de l'ingérence.

La seule communication admise doit être effectuée avec l'oreillette. Sur l'action, l'arbitre assistant aurait dû, au contraire, prendre l'initiative de dire : « Pas de faute, pas de faute ! ». À défaut d'oreillettes, il faut une communication visuelle avec un signe exprimant l'absence de faute.

Action n° 4

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

L'équipe bleue bénéficie d'un coup franc près de la ligne de touche. Le ballon est envoyé dans la surface de réparation de l'équipe rouge. Décisions ?

But accordé, coup d'envoi pour l'équipe rouge.

Partie argumentation, gestion personnelle

Décrivez précisément ce que vous percevez sur la vidéo. Comment l'assistant doit-il appréhender cette action ? Commenter.

Sur le botté du coup franc, le joueur n°9 bleu qui se situe à l'entrée de la surface de réparation n'est pas hors-jeu, le joueur n°4 bleu situé devant le but non plus.

Le joueur n°9 bleu laisse passer le ballon sans le toucher, le joueur n°4 situé derrière peut donc le jouer. C'est d'ailleurs ce qu'il essaie de faire. En aucun cas, il ne peut être sanctionné de hors-jeu. La question de l'interférence sur le gardien ne se pose pas.

Toutefois, la position de l'assistant ne lui permet pas d'être sûr du fait que le joueur n°9 bleu a touché ou non le ballon. Et cela a un impact important sur la décision : il faut que l'arbitre central communique et lui dise que le ballon n'a pas été touché (ou le cas échéant touché par un attaquant, par un défenseur). En effet si le ballon avait été touché par le joueur n°9 bleu, le joueur n°4 bleu se retrouve alors en position de hors-jeu sanctionnable.

En cas d'absence de communication par l'arbitre central, l'arbitre assistant doit laisser se terminer l'action et intervenir auprès de l'arbitre central pour lui dire qu'il a un doute sur le contact ou non du ballon à l'entrée de la surface de réparation et que cela change éventuellement la décision puisque le joueur n°4 bleu serait alors sanctionné d'un coup franc indirect.

Action n° 5

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Arrêts de jeu, 1-1. L'équipe bleue centre dans la surface de réparation de l'équipe blanche. À l'issue de l'action, le but est marqué. Décisions ?

But refusé. Coup franc indirect pour l'équipe blanche en un point quelconque de sa surface de but.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier votre réponse en analysant toutes les phases de l'action.

Au départ de l'action, le joueur n°7 de l'équipe bleue est en position de hors-jeu non sanctionnable.

Les deux joueurs n°9 et n°11 de l'équipe bleue ne sont pas en position de hors-jeu sur la passe en profondeur du joueur n°14 bleu. Ils peuvent jouer le ballon.

Au moment du tir du joueur n°9 bleu, le joueur n°11 bleu n'est pas en position de hors-jeu. Le gardien repousse, le joueur n°11 bleu peut reprendre le ballon sans être sanctionné.

Par contre, le joueur n°7 bleu est une seconde fois en position de hors-jeu au moment du tir du joueur n°9 bleu. Au départ, il n'interfère pas avec l'action et ne doit pas être sanctionné. Mais, à partir du moment où il se précipite pour pousser le ballon au fond des filets, il doit être sanctionné pour avoir tiré un avantage de sa position de hors-jeu sur un ballon repoussé par un adversaire.

Le but aurait dû être refusé.

Action n° 6

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Touche longue près du point de corner pour l'équipe blanche. Le ballon est envoyé au milieu de la surface de réparation de l'équipe bleue. Décisions ?

Arrêt du jeu. Avertissement au joueur de l'équipe blanche sorti, puis rentré sur le terrain sans autorisation. Coup franc indirect à l'endroit où était le ballon lors de l'arrêt du jeu.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier votre décision. Qu'auriez-vous fait à la place du corps arbitral ?

Sur la longue rentrée de touche, le joueur qui est sorti du terrain profite de deux pas d'élan supplémentaire par rapport au défenseur pour prendre l'avantage dans le duel de la tête.

Cet avantage est illégitime, c'est pourquoi il aurait fallu intervenir a posteriori et sanctionner le joueur qui n'a pas le droit de quitter le terrain.

Toutefois, il aurait été préférable d'intervenir avant la remise en jeu car on voit clairement le joueur se mettre au-delà de la ligne de but avant l'exécution de la remise en jeu. L'arbitre assistant était très bien placé pour le voir (meilleur angle), il devait intervenir pour le signaler à l'arbitre.

Il y a défaillance dans la collaboration car cela fait partie des consignes d'avant match sur une remise en jeu. La concentration a tendance à baisser lors des arrêts de jeu ; il faut au contraire rester vigilant. C'est toujours lorsque c'est une situation facile que les procédures sont quelque peu négligées.

L'arbitre assistant possède le champ visuel optimal pour voir et informer l'arbitre à l'oreillette. A défaut, il doit retarder la remise en jeu du joueur situé à côté de lui et indiquer à l'arbitre la position de l'attaquant hors du terrain.

Une telle intervention était d'autant plus indispensable que l'on jouait la 17^{ème} minute de jeu et qu'une telle situation peut très bien se renouveler au cours de la rencontre. À ce moment de match, l'arbitre peut demander au fautif de revenir sur le terrain sans le sanctionner sur le plan disciplinaire. En l'absence de process comme défini dans les paragraphes ci-dessus, c'est plus compliqué et on peut comprendre que l'arbitre laisse le jeu se dérouler.